



CRS 60 MONTFAVET



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019



Le 13 juin 2016 à Magnanville, une attaque terroriste visait un couple de fonctionnaires du ministère de l'intérieur, Jean-Baptiste SALVAING, policier, et Jessica SCHNEIDER, agent administratif. Nos deux collègues décédaient dans cette attaque et laissaient derrière eux deux enfants, Hugo et Mathieu.

Tous les Français et plus particulièrement tous les agents, policiers ou civils, du ministère de l'intérieur, étaient touchés par cet attentat.

En juin 2018, Marc ARNAL, Brigadier Chef de Police de la CRS 48 du Puy de Dôme, s'élançait en courant à travers les Pyrénées pour une distance totale de 924 km, afin de recueillir des dons pour offrir un voyage à Hugo et Mathieu.

Arrivé en mutation le 1er septembre 2018 à la CRS 60, Marc ARNAL proposait au Commandant d'unité et à l'Association Sportive de la CRS 60, d'organiser une journée au profit d'Hugo et Mathieu, afin de poursuivre sa démarche de 2018 et sa récolte de dons au profit de ces deux orphelins, en associant Orphéopolis.

Le Commandant Jean-Marc MOREL et le Brigadier-Chef Didier RUDIVER, Président de l'AS CRS 60, enthousiastes de ce projet, décident d'un commun accord avec Marc ARNAL d'organiser une ascension du célèbre Mont Ventoux, sous la forme de trois disciplines : Cyclisme (40 kms dont 21 de montée du Mont Ventoux), Running (de 21, 11 et 6 kms), et Randonnée pédestre de 6 kms.

Pas de classement, pas de course officielle, mais un élan de solidarité et de dépassement de soi !

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements relatifs à cette journée de solidarité et du souvenir qui sera parrainée par Mr Le Préfet de Vaucluse.



MONT VENTOUX
pour
HUGO et MATHIEU



Sommaire

Le mot de Monsieur le Préfet de Vaucluse

1/ Présentation détaillée

2/ Épreuves

3/ Dénivelé

4/ Organisation

5/ Fiche d'inscription

6/ Règlement



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



Le mot de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Parrain de la journée « Mont Ventoux pour Hugo et Mathieu »

Mesdames, Messieurs,

Il y a maintenant trois ans étaient sauvagement assassinés Jean-Baptiste SALVAING et Jessica SCHNEIDER. Tous deux étaient visés parce qu'ils portaient l'uniforme, parce qu'ils étaient policiers, parce qu'ils avaient choisi de consacrer leur vie à protéger celle des autres.

Dans le Vaucluse comme dans tous le pays, nous avons été glacés d'effroi devant cette haine, cette barbarie, cette infamie qui a conduit un soldat de Daesh à tuer deux fonctionnaires devant leur fils.

Leur disparition nous oblige. La solidarité, l'esprit de corps, la mémoire de ces deux collègues doit nous mobiliser pour soutenir leurs enfants. C'est ce que nous pouvons faire en participant à cette course.

Jean-Paul SALVAING, le père de Jean-Baptiste, citait Musset aux obsèques de son fils : « il faut que les larmes du passé fécondent l'avenir ». À vélo, en courant ou à pied, nous pouvons ainsi montrer notre fidélité à leur mémoire, rappeler notre soutien à l'égard d'Hugo, de Matthieu et des forces de sécurité qui chaque jour risquent leur vie jusque dans la sphère intime pour notre sécurité et nos libertés, et ainsi « féconder l'avenir ».

J'invite donc le plus grand nombre de policiers, de gendarmes et de fonctionnaires de services de l'État à y participer.

Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



1/ Présentation détaillée

Cette journée est ouverte à tous les fonctionnaires des unités de la Direction Zonale CRS SUD, ainsi qu'à tous les fonctionnaires et militaires des services de l'État du département de Vaucluse.

Les frais d'inscriptions, d'un minimum de 10€ par personne, seront reversés à l'association ORPHEOPOLIS qui remettra les dons récoltés à Hugo et Mathieu.

Cette journée se déroulera à BEDOIN (84) au pied du Mont Ventoux. Ce rassemblement se veut accessible à toutes et tous et diverses épreuves et parcours sont proposés.

A l'issue des épreuves, un buffet sera offert.



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



2/ Épreuves

Randonnée pédestre :

D'une distance de 6 kms environ, cette randonnée prendra son départ au niveau du Chalet Reynard. Les participants rejoindront par des sentiers praticables le sommet du Mont Ventoux où ils retrouveront les participants de la randonnée cycliste et ceux du Running. Avec un dénivelé moyen de 8 %, cette randonnée est sportive et nécessite de bonnes chaussures de marche.

Des navettes mèneront au départ de l'épreuve les participants et les ramèneront au niveau de Bedoin où sera servi le buffet.



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



Running :

Trois distances accessibles à toutes et tous :

- 21 kms, départ de la salle des fêtes de Bedoin et ascension complète du Mont Ventoux par la route.
- 10 kms environ, ce Running prendra son départ au niveau du Bois de Perrache. Le départ sera donné au passage du 1^{er} coureur du 21 km.
- 6 kms, départ à partir du Chalet Reynard au passage du 1^{er} coureur des 21 kms ou 10 kms.

Tous les coureurs rejoindront par la route le sommet du Mont Ventoux où ils retrouveront les participants de la randonnée cycliste et ceux de la marche. Trois ravitaillements se trouveront au 6ème, 11ème et 16ème km.

Des navettes mèneront au départ des épreuves 10 et 6 km les coureurs et les ramèneront au niveau de Bedoin où sera servi le buffet.



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



Randonnée Cycliste :

Redouté de tous les cyclistes amateurs et professionnels, le Mont Ventoux est une légende ! Gravis de nombreuses fois par les coureurs du Tour de France, le Mont Ventoux reste un mythe pour tous !

Le départ sera donné de BEDOIN, avec une petite boucle d'échauffement avant d'emprunter les premiers lacets qui mèneront les cyclotouristes, après 21 km d'ascension, au sommet du géant de Provence.

Arrivés, ils redescendront par la même route jusqu' à Bedoin où sera servi le buffet.



MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



PARCOURS CYCLISME

Départ de Bedoin.

40 km environ, boucle par Bedoin, Malaucène, Flassan, Bedoin
puis ascension du Mont Ventoux.

Arrivée au sommet du Mont Ventoux.





MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



PARCOURS RUNNING

Départ de Bedoin pour les 21 km, puis à 10 km et 6km de l'arrivée au sommet.

Course pédestre sur route

Arrivée au sommet du Mont Ventoux.





MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



PARCOURS RANDONNEE

Départ du Chalet Reynard.

6 km environ, dénivelé de 8 % en moyenne.

Passage par la crête, vue magnifique sur le Vaucluse et les Alpes.

Arrivée au sommet du Mont Ventoux.



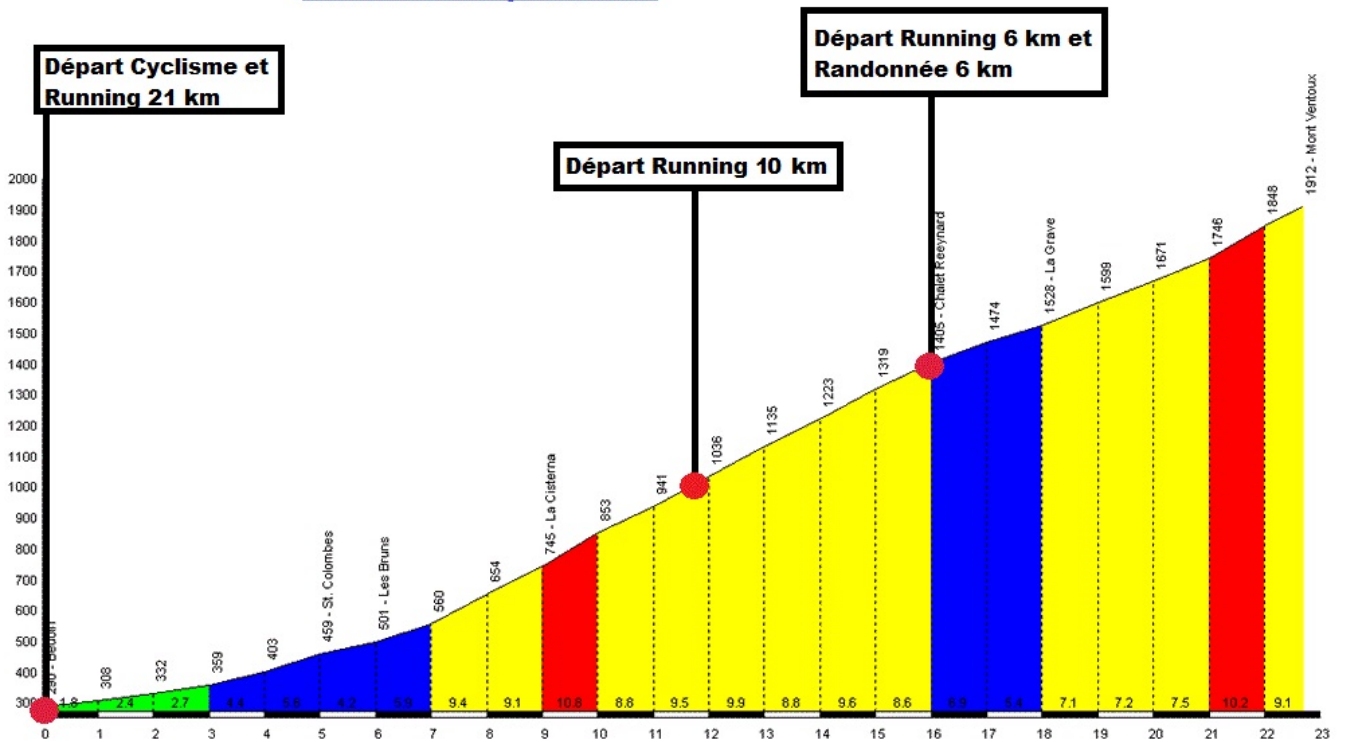


MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU



3/ Dénivelé

Mont Ventoux par Bedoin



Moyenne sur la montée : 7,15 %



MONT VENTOUX
pour
HUGO et MATHIEU



4/ Organisation

Cette journée est organisée par l'Association Sportive de la CRS 60 de Montfavet, en partenariat avec ORPHEOPOLIS.

Président du Comité

Commandant Jean-Marc MOREL
Commandant de la CRS 60
Président d'Honneur de l'AS CRS 60

Coordinateur Général

Brigadier Chef Didier RUDIVER
Président de l'AS CRS 60

Responsables Parcours

Brigadier Chef Bernard MARAN
Vice-président AS CRS 60
&
Brigadier-Chef Marc ARNAL
Membre de l'AS CRS 60 et instigateur du projet
&
Major Thierry CHABERT
Membre de l'AS CRS 60



MONT VENTOUX
pour
HUGO et MATHIEU



Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin

Masculin

Date de naissance :

Service :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

Licencié FSPN : Non Oui A.S :

Épreuve : Marche 6 km

Cyclisme

Running 21 km

Running 10 km

Running 6 km

* Chèque de (10 € minimum) à l'ordre de « ORPHEOPOLIS »

* Joindre un certificat médical en cours de validité pour les épreuves de cyclisme et Running ou une licence de cyclisme ou course à pieds en cours de validité.

Je m'inscris pour la journée « MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU » organisée par l'AS CRS 60 et ORPHEOPOLIS et je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint, et décharge de toute responsabilité les associations AS CRS 60 et ORPHEOPOLIS lors des épreuves. Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès des associations et de ses membres (accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation).

Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant l'épreuve.

Fait à

, le / / .

Signature :



MONT VENTOUX
pour
HUGO et MATHIEU



Règlement officiel du
« MONT VENTOUX pour HUGO et MATHIEU »

Avis préliminaire

La manifestation, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s) motorisés, aux animaux, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

1 - Lieu, date, horaires et nature des épreuves, nombre maximal de participants :

Cette épreuve sur route à allure libre se déroule sur la commune de Bedoin (84) le 12 septembre 2019.

VOIES EMPRUNTEES pour le RUNNING sur les 21km, 10 et 6 km :

Départ : Salle des fêtes de Bedoin pour le 21 km, montée du Mont Ventoux par la D 974, **Arrivée** : Sommet du Mont Ventoux.

VOIES EMPRUNTEES pour la MARCHÉ sur les 6 km :

Départ : Chalet REYNARD D974, chemins forestiers et sentiers

Arrivée : Sommet du Mont Ventoux.

VOIES EMPRUNTEES pour le CYCLISME sur les 40 km :

Départ : Salle des fêtes de Bedoin, boucle d'échauffement de 19 km puis les 21 km de la montée du Mont Ventoux par la D 974,

Arrivée : Sommet du Mont Ventoux.

Cinq épreuves proposées :

- 21 km RUNNING, EPREUVE NON CHRONOMETREE, A ALLURE LIBRE, NON SOUMISE A CLASSEMENT, et SANS DOSSARD NI NUMEROTATION

Départ entre 09h30 et 09h40

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 30

- 10 KM RUNNING, EPREUVE NON CHRONOMETREE, A ALLURE LIBRE, NON SOUMISE A CLASSEMENT, et SANS DOSSARD NI NUMEROTATION

Départ au passage des concurrents du 21 km

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 30

- 6 KM RUNNING, EPREUVE NON CHRONOMETREE, A ALLURE LIBRE, NON SOUMISE A CLASSEMENT, et SANS DOSSARD NI NUMEROTATION

Départ au passage des concurrents du 21 km et 10 km

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 40

- 6 km MARCHE, EPREUVE NON CHRONOMETREE, A ALLURE LIBRE, NON SOUMISE A CLASSEMENT, et SANS DOSSARD NI NUMEROTATION

Départ entre 10h00 et 10h10

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 40

- 40 km CYCLISME, EPREUVE NON CHRONOMETREE, A ALLURE LIBRE, NON SOUMISE A CLASSEMENT, et SANS DOSSARD NI NUMEROTATION

Départ entre 09h30 et 09h40

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 40

2 - Co-organisateurs

Association Sportive CRS 60

BP 31 - RTE DE BEL AIR - 84140 MONTFAVET // 06.16.90.64.80 // didier.rudiver@interieur.gouv.fr // Association représentée par Monsieur Didier RUDIVER, Président.

ORPHEOPOLIS

Association représentée par Stéphane BOUTELIERE, Président

3 - Conditions de participation

a - Catégories d'âge et conditions

Les épreuves de running, marche et cyclisme sont à allure libre, non chronométrées et non soumises à classement, sans départ défini et commun et sont ouvertes uniquement aux personnes majeures. Ces épreuves sont réservées aux fonctionnaires des CRS de la DZ CRS Sud, aux fonctionnaires des services de l'état du département du Vaucluse (Police, Armée de terre, Air et Gendarmerie, Justice, Préfecture, Douanes), Sapeurs Pompiers du Vaucluse, Policiers Municipaux du Vaucluse, Impôts.

b - Décharge pour les épreuves de Running, Marche et Cyclisme

Pour les épreuves de running, marche et cyclisme, le participant décharge de toute responsabilité des associations AS CRS 60 et ORPHEOPOLIS lors des épreuves.

Il renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès des associations et de ses membres (accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation).

Il se porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant l'épreuve.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit aux organisateurs d'exclure sa participation à l'épreuve.

Les épreuves de running, marche et cyclisme sont à allure libre, non-chronométrées et ne donneront pas lieu à des classements, sans dossards ni numérotations, les départs des épreuves de running, marche et cyclisme ne seront pas définis et commun.

d-Droit d'inscription

Pour toutes les distances et épreuves, le droit d'inscription est d'un minimum de 10 euros, qui se feront par chèque à l'ordre d' ORPHEOPOLIS, qui reversera la totalité des dons à Hugo et Mathieu. Si le participant le souhaite, il peut faire un don plus important.

e- Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au samedi 31 août 2019 , quelle que soit la distance.

f - Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

h - Acceptation du présent règlement

Le participant accepte sans réserve le présent règlement.

5 - Assurances

La responsabilité de l'organisateur AS CRS 60 et des participants aux épreuves non chronométrées et des bénévoles est couverte par la police assurance n° **X078910.034B** souscrite auprès de la GMF.

6 - Limites horaires

Le temps maximum alloué pour les épreuves, quelle que soit la distance, est de 04H00. Passé ce délai, les services interdisent tout participant sur le parcours et les retardataires seront accompagnés à l'arrivée par la voiture balai.

9 - Ravitaillements

Trois points de ravitaillement en eau seront installés sur le Running aux 6°, 11° et 15° km.

10 - Sécurité et soins

a - Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies de circulation. La circulation est ouverte à tout véhicule sur le parcours.

b - Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par au moins un médecin et par des secouristes policiers de la CRS 60 sous la forme de deux équipages.

11 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

12 - Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

13 - Données personnelles

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'AS CRS 60 qui sera transmis à ORPHEOPOLIS pour information sur l'objet des dons.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux membres du bureau de l'AS CRS 60 et ORPHEOPOLIS .

Conformément à la loi « informatique et libertés », les participants peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant : didier.ruver@interieur.gouv.fr

Abréviations utilisées :

AS CRS 60 : Association Sportive CRS 60 Montfavet

DZ CRS SUD : Direction Zonale des CRS SUD

FSPN : Fédération Sportive de la Police Nationale



MONT VENTOUX
pour
HUGO et MATHIEU



Votre contact :

Didier RUDIVER

AS CRS 60

B.P 31 □ Rte de Bel Air

84 141 MONTFAVET Cedex

 : 06.16.90.64.80

 : didier.rudiver@gmail.com

 : didier.rudiver@interieur.gouv.fr